

Propriétaires-occupants

# Revenu de location



Les raisons pour lesquelles les Canadiens songent à investir dans l'immobilier ou à louer une partie de leur habitation sont nombreuses. La SCHL reconnaît qu'accroître la disponibilité des logements locatifs contribue à donner plus de choix aux Canadiens et, par conséquent, à répondre à leurs besoins en matière de logement.

Pour en savoir plus, visitez [schl.ca/produitsaph](http://schl.ca/produitsaph) ou composez le **1-888 GO emili** (1-888-463-6454).

La présente fiche de référence clarifiera l'utilisation du revenu de location durant le processus d'évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire (APH). Que le propriétaire soit occupant ou non, que le logement fasse partie de la propriété visée par la demande d'assurance prêt ou non, la SCHL offre différentes méthodes de calcul du revenu de location aux fins d'établissement de l'admissibilité des emprunteurs..

Pour demander un support de substitution, veuillez communiquer avec nous :

1-800-668-2642  
[centrecontact@schl.ca](mailto:centrecontact@schl.ca)

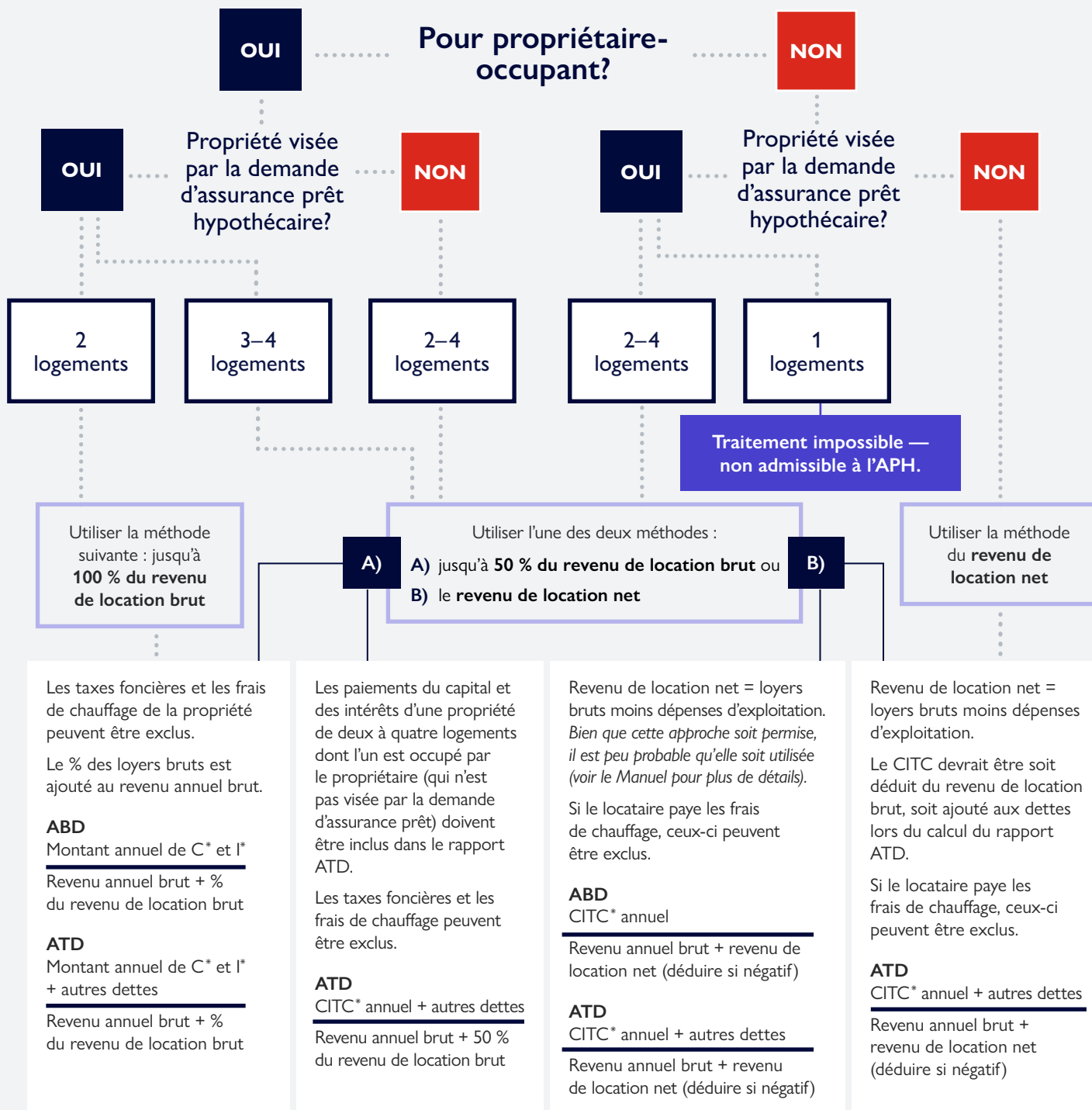
700, chemin de Montréal,  
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Canada



# Le revenu de location et le calcul des rapports d'amortissement de la dette

Utilisez le diagramme ci-dessous pour déterminer comment calculer le revenu de location et les intrants à inclure dans le calcul des rapports d'amortissement de la dette.



©2024, Société canadienne d'hypothèques et de logement

Le présent document vous permettra de trouver rapidement des informations sur l'assurance prêt hypothécaire offerte couramment par la SCHL. Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer. Ces informations peuvent changer en tout temps. Veuillez vous assurer auprès de la SCHL que vous disposez des renseignements les plus récents avant de procéder au traitement du prêt.